

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-406 du 4 décembre 1982

chargeant le Camarade Gédéon
DASSOUNDO, Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative de
l'intérim du Camarade Moussa ALI
TRAORE, Ministre des Enseignements
Maternel et de Base pour compter du
5 décembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 5 décembre 1982, le Camarade
Gédéon DASSOUNDO, Ministre du Développement Rural et de l'Action
Coopérative assurera l'intérim du Ministre des Enseignements
Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Moussa ALI
TRAORE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 décembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 CPC 2 PPC 2
Autres Ministères 18 MEMB-MDRAC 6 DPE-DLC-INSAE 6 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gae Chanc. 3 IGE 4 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6
JORPB 1.-